

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

Contexte

Depuis une trentaine d'années, le massif de la Sainte-Baume fait l'objet d'une réflexion en vue de la création d'un Parc naturel régional (PNR), tant du côté institutionnel qu'associatif. Ce projet est né de la volonté de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi en février 2012, un Syndicat mixte de préfiguration a été créé avec pour mission la labellisation du territoire en « Parc naturel régional », reconnaissance du caractère exceptionnel mais fragile du territoire. Il regroupe 29 communes, 8 intercommunalités, les Conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Var et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et porte officiellement la préfiguration du Parc. Son objectif est de préparer le projet de Charte sur la base d'un diagnostic partagé du territoire.

La démarche de création

Dans le cadre d'une procédure de création d'un Parc naturel régional, deux étapes importantes doivent se succéder pour entrer dans les conditions d'obtention du label : l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé et d'une Charte.

Un diagnostic territorial partagé

A l'issue d'un processus de concertation menée en 2013, le diagnostic territorial partagé a vu le jour au terme de 9 mois de travail. Ce diagnostic a pour fonctions : de vérifier que le territoire présente les caractéristiques lui permettant de prétendre au label PNR ; de proposer aux acteurs locaux une vision partagée de la situation patrimoniale et socioéconomique de leur territoire et des questions qui se posent pour son devenir ; de justifier les limites du périmètre, en fonction des enjeux identifiées. Le périmètre du projet de PNR de la Sainte-Baume comprend 84 367 ha.

Le Parc sera une réserve d'Indiens

Faux : le Parc n'est pas un espace clos, mis sous cloche, ni une réserve, c'est un territoire vivant qui évolue et se prépare aux enjeux du futur.

Le Parc donnera un avis sur les permis de construire

Faux : le Parc n'instruit pas les permis de construire qui sont du ressort des communes. Il peut toutefois les appuyer indirectement en donnant un avis sur les documents d'urbanisme (PLU, POS, carte communale) qui définissent les zones constructibles. Il peut mettre à disposition un conseil architectural gratuit par le biais de permanences dans les communes. En revanche, les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), qui s'imposent aux PLU, devront être compatibles avec la Charte du PNR.

Un PNR, ça coûte cher

Beaucoup moins que cela ne rapporte ! Les participations communales ne représentent qu'une faible part du budget (15 % des cotisations syndicales répartis entre toutes les communes, soit actuellement moins de 2 000€ par commune) mais représentent un effet de levier qui permet de mobiliser d'autres fonds au bénéfice de territoires fragiles.

Le Parc crée des doublons

Faux : le Parc ne se substitue pas aux autres acteurs. Il cherche à être un assembleur des politiques publiques qui vise à leur mise en cohérence et participe ainsi à la bonne utilisation des fonds publics.

Le Parc ne s'occupe que de la protection de la nature

Faux : Le Parc favorise le développement d'une économie relocalisée (agriculture, artisanat, filière bois, éco-construction, métiers du patrimoine et de la culture...) et apporte une plus-value touristique par la labellisation PNR. Le Comité Régional du Tourisme PACA estime à 1,3 milliards d'euros les retombées économiques directes des 4 millions de touristes qui séjournent chaque année dans les Parcs de la Région PACA.

Actualités

Retrouvez toute l'**Actualité** du projet de PNR de la Sainte-Baume sur www.pnr-saintebaume.fr/

- Une docuthèque a été créée pour vous informer et vous fournir l'accès aux documents-clés du projet de PNR : <http://www.pnr-saintebaume.fr/docutheque.html>. Parmi ceux-ci, on peut noter le Diagnostic territorial partagé, sa Synthèse et l'Essentiel sur le projet de PNR de la Sainte-Baume mais également l'Argumentaire du périmètre proposé et l'Etude paysagère.
- Si par ailleurs, vous, citoyens, souhaitez contribuer au devenir de ce territoire, vous pouvez rejoindre le Conseil de Développement, en remplissant le bulletin de participation téléchargeable sur <http://www.pnr-saintebaume.fr/le-conseil-de-developpement.html>

Coordonnées

Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Allée de Saint-Jaume - 83640 PLAN D'AUPS SAINTE-BAUME
Tél. 04.42.72.35.22 - Fax. 04.42.98.00.85 - <http://www.pnr-saintebaume.fr>